



BRUPREV asbl

Rapport d'activités 2019
Dépistage du cancer du sein

Avril 2020

Table des matières

1. Cadre général	4
2. Cadre politique et juridique	4
3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale	5
3.3 Les Unités de dépistage.	6
3.4 ASBL BRUPREV	6
4. Les résultats du programme en 2019	7
4.1 Les Unités de mammographie agréées.....	7
4.2 Les invitations	7
4.3 Le dispositif numérique	8
4.4 Les Mammotests.....	8
Figure 10 : délais de processing (Centres))	13
5. Les autres actions de BRUPREV en 2019	14
5.1. Communication	14
5.2. Projet européen « My PeBS ».....	14
5.3. Dépistage du cancer colorectal	14
5.4. Recrutement	14
5.5. RGPD.....	15
5.6 Contrat Registre du Cancer	15
6. Actions réalisées en 2019.....	15
7. Actions prévues en 2020.....	16

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES

ANNEX(E) 2 : LETTRE D'INVITATION

ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE

ANNEX(E) 5 : ORGANIGRAMME

ANNEX(E) 6 : LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ANNEX(E) 7 : TESTS DE QUALITE MEDICO-TECHNIQUE (T10)

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

Résumé

Sur les 31 Unités de dépistage actives au 31 décembre 2019, 30 fonctionnent en numérique (28 DR¹, 2 CR²), 1 fonctionne en analogique.

Le nombre de femmes invitées en 2019 est de 63.138. 6.054 femmes Bruxelloises ont passé un Mammotest. Le taux de participation des femmes invitées est de 9,6 % (- 0,6 %).

Le taux de rappel³ est de 11,2 %. (+1,7 %) Le taux de troisièmes lectures est de 18,7 % (+0,9 %). Le taux de premières lectures non confirmées est de 8,6 % (-0,3 %).

90 % des premières lectures sont faites dans les 6 jours qui suivent la prise des clichés (-1 jour). 80 % sont lues dans les 4 jours, 50 % le jour même ou le lendemain. 90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 13 jours après la prise des clichés (=). 80% des L2 sont faites dans les 10 jours, 50% dans les 7 jours).

Les résultats sont communiqués aux médecins référents par les Centres. Lorsqu'il s'agit d'un Mammotest positif, le médecin référent reçoit un courrier directement de BRUPREV. Il est également contacté par téléphone. La femme est prévenue par courrier une semaine après son médecin référent.

¹ Digital Radiology (acquisition directe de l'image numérique)

² Computed Radiology (radiologie conventionnelle avec acquisition de l'image numérique via plaques au phosphore)

³ Proportion de femmes ayant un Mammotest (+) parmi celles qui ont passé un Mammotest

1. Cadre général

En Belgique, le dépistage du cancer du sein devient officiellement une priorité nationale en 2000. L'Etat fédéral met en place le cadre juridique et s'engage à financer les honoraires médicaux liés au dépistage. Les Entités fédérées se chargent d'organiser le programme via des Centres de coordination régionaux. Le programme suit les recommandations de «European Guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis». En Wallonie et à Bruxelles, la mammographie de dépistage est appelée «Mammotest». En Flandre, la mammographie de dépistage est appelée «Screeningsmammografie».

2. Cadre politique et juridique

Protocole d'accord du 25 octobre 2000 «visant une collaboration entre l'Etat fédéral et les Communautés en matière de dépistage de masse du cancer du sein par mammographie»: l'Etat fédéral s'engage à financer les honoraires médicaux et les Communautés se chargent d'organiser le dépistage selon des critères définis.

Arrêté royal du 23 mai 2001 : institue un numéro de nomenclature spécifique pour la mammographie de dépistage avec remboursement intégral par l'INAMI et principe du tiers-payant.

Avenant du 30 mai 2001 au protocole du 25 octobre 2000 : fixe les principes et conditions de mise en œuvre du programme de dépistage par les Communautés.

Arrêté du 19 juillet 2001 du Collège réuni de la Commission communautaire : fixe les conditions d'agrément des Unités de dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 22 juin 2004 entre Commission Communautaire Commune et Communautés : désigne les centres de dépistage, définit les tâches de Brumammo, fixe les contributions financières des instances Communautaires.

Avenant du 13 juin 2005 au protocole du 25 octobre 2000 : prolonge le protocole de collaboration entre autorité fédérale et Communautés jusqu'au 31 décembre 2008.

Arrêté du 10 novembre 2005 du Collège réuni de la Commission communautaire : précise que les critères de qualité d'image et de dosimétrie sont également d'application pour l'agrément des unités disposant d'un appareil de mammographie numérique.

Arrêté Ministériel du 13 décembre 2005 : détermine les conditions d'utilisation de la mammographie numérique pour le dépistage du cancer du sein dans la région bilingue de Bruxelles Capitale.

Arrêté Ministériel du 3 septembre 2007 : désigne les experts habilités au contrôle des appareillages numériques en Région de Bruxelles-Capitale.

Circulaire Ministérielle du 27 mars 2009 : précise les conditions d'exercice des experts habilités par les Ministres de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté du 14 mai 2009 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune: précise les conditions d'agrément des unités de mammographie et du centre de coordination pour le dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 30 novembre 2009 (nl) entre Commission Communautaire Commune et Communautés: modifie les tâches des centres de dépistage à Bruxelles.

Loi du 23 mars 2019 introduisant le code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses (nouvelle loi sur les asbl).

3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale

La Commission Communautaire Commune est la tutelle politique du programme en Région de Bruxelles Capitale.

Le Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage et la Prévention des Cancers (« BRUPREV, ex Brumammo ») assure la mise en œuvre du programme en coordonnant les unités de dépistage (Annexe 1).

L'Observatoire de la Santé de Bruxelles-Capitale effectue annuellement une évaluation épidémiologique du programme.

Le fonctionnement du programme est financé sur une base annuelle par la Commission Communautaire française (100.000 €), la Commission communautaire commune (180.000 €), la Communauté flamande (50.000 €).

3.1 Les invitations Les invitations à se présenter au dépistage (Annexe 2) sont envoyées aux femmes tous les deux ans, dès l'année civile où les femmes entrent dans leur 50^{ème} année jusqu'à l'année civile de leur 69^{ème} anniversaire. L'envoi se fait dans le mois de naissance, année paire si le jour de la naissance est un jour pair, année impaire dans le cas contraire. Un cycle complet d'invitations prend 2 ans. Les femmes qui ont passé un Mammotest sont réinvitées 23 mois après.

La BCSS⁴ transmet à l'administration de la Commission communautaire commune (Observatoire de la Santé de Bruxelles via le Centre Informatique de la Région Bruxelloise) les données de population issues du croisement des données des mutuelles avec celles du Registre National. L'Observatoire de la Santé met à la disposition de BRUPREV les mises à jour. Ces données constituent le fichier d'invitation du programme. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. La lettre d'invitation s'accompagne d'une liste des unités de mammographies agréées en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que d'un livret d'information sur le dépistage.

3.2 La participation de la population

La population Bruxelloise compte 1.208.542 ⁵ habitants dont 10 % de femmes dans la tranche d'âge de 50 à 69 ans. Elles constituent la population cible, soit 122.113 ⁵. La population éligible est la partie de la population cible inscrite au système d'assurance obligatoire maladie invalidité (111.605⁶). Les femmes ayant eu une mastectomie bilatérale ne sont pas invitées. Les femmes avec un antécédent de cancer du sein (infiltrant ou in-situ) ne sont plus invitées pendant les 10 années qui suivent le diagnostic. La population invitée représente les femmes qui reçoivent une lettre d'invitation. Les femmes participantes sont les femmes effectuant un Mammotest.

⁵ Source : <https://bestat.statbel.fgov.be>- Chiffres de janvier 2019

⁶ Source : <http://atlas.aim-ima.be> – Estimation 2017

En Région Bruxelloise, 10,5 % de la population invitée participe au programme de dépistage organisé. En outre, 42 % des femmes de la même tranche d'âge ont procédé à un bilan sénologique au moins une fois sur une période de 2 années. On peut donc estimer qu'un total de 52,5 % de la population cible a effectué une démarche préventive sur 2 ans⁷.

3.3 Les Unités de dépistage.

Les unités de mammographie qui souhaitent participer au programme doivent être agréées par la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (ou, pour les Universités, par les Communautés de tutelle). L'agrément est conditionné par

- un certificat de conformité des appareils d'imagerie selon les recommandations des experts du programme européen ;
- un contrôle technique semestriel ⁸ des installations par une firme habilitée. L'objectif de ce contrôle technique est de garantir la meilleure image possible tout en maintenant la dose d'irradiation la plus faible;
- la qualité des clichés, évaluée en fonction de critères photo techniques (compression, précision et contraste de l'image, absence d'artefacts pour les analogiques) et de positionnement ;
- la signature d'un protocole d'accord avec BRUPREV.

Fin 2019, les Unités de mammographie agréées et opérationnelles en Région de Bruxelles-Capitale sont au nombre de 31 (Annexe 1).

3.4 ASBL BRUPREV

BRUPREV est une association sans but lucratif. Sont représentés à l'Assemblée Générale : les médecins généralistes de Bruxelles (via l'asbl Hippocrate), les gynécologues (via le GGOLFB et le VVOG), la Fondation Registre du Cancer, la Fondation contre le Cancer, le KCE, les radiologues, les représentants des Universités (ULB, UCL, VUB), les représentants des Cabinets de la CoCom compétents pour la santé.

BRUPREV assure la mise en œuvre du programme : invitations, traitement des 2^{ème} et 3^{ème} lectures, suivi des résultats des mammographies, gestion des données, surveillance de la qualité et des conditions d'agrément des unités de mammographie, suivi des indicateurs de processus et de performance.

La structure comprend un médecin coordinateur, une responsable financière, deux responsables administratives. Elle a recours à des ressources externes pour les services IT.

BRUPREV est installée dans les locaux d'Eebic⁹

Le 14 juin 2019, l'Assemblée Générale a voté une modification des statuts, élargissant les missions de Brumammo aux autres programmes organisés de dépistage et de prévention des cancers en Région bilingue de Bruxelles-Capitale, et renommant Brumammo en BRUPREV. Les statuts ont été mis en conformité avec le code des sociétés et associations (loi du 23 mars 2019). Le siège social a été établi au 12 Allée de la recherche 1070 Anderlecht (EEBIC) ¹⁰

⁷ Source : : <http://atlas.aim-ima.be> - Estimation 2017

⁸ normes physiques pour le matériel numérique, normes physico-chimiques pour le matériel analogique

⁹ Erasmus european business and innovation center Allée de la Recherche 12, 1070 Bruxelles

¹⁰ <http://www.brumammo.be/documents/docs/statuts-bmm-2020-fr.pdf>

4. Les résultats du programme en 2019

4.1 Les Unités de mammographie agréées

Fin 2019, les Unités de mammographie sont au nombre de 31 (Annexes 1). 4 Unités dépendent d'une université et relèvent pour leur agrément soit de la Communauté française (ULB, UCL), soit de la Communauté flamande (VUB). 27 unités relèvent pour leur agrément de la Commission communautaire commune.

1 Unité est analogique, 30 sont numériques (dont 2 CR² et 28 DR²).

Les unités et les lecteurs disposent sur le RIS d'un feed-back individualisé sur leurs principaux indicateurs d'activité (Annexe 4).

Les normes de qualité médico-radiologiques (qualité des clichés) sont vérifiées annuellement pour chaque Unité sur analyse de 10 clichés randomisés (Annexe 7).

4.2 Les invitations

Nous disposons d'un fichier d'environ 110.000 adresses mis à jour périodiquement sur base des fichiers de mutations transmis par la BCSS. En 2019, 63.138 femmes ont été invitées.

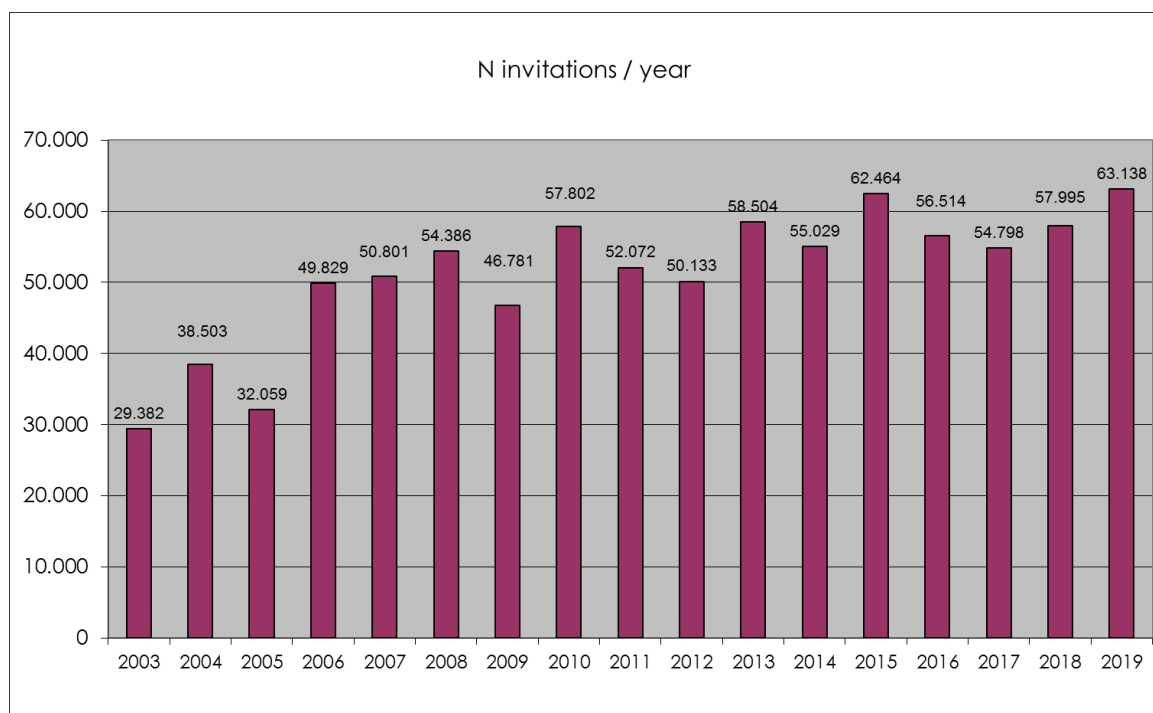


Figure 1: Variation annuelle du nombre d'invitations

Suivi des retours postaux¹¹ : 5,0 % des invitations ont fait l'objet d'un retour postal (déménagements : 3,1 % ; adresses incorrectes : 1,9 % ; autres : 0 %).

¹¹ Sur tous les envois, soit 63.138

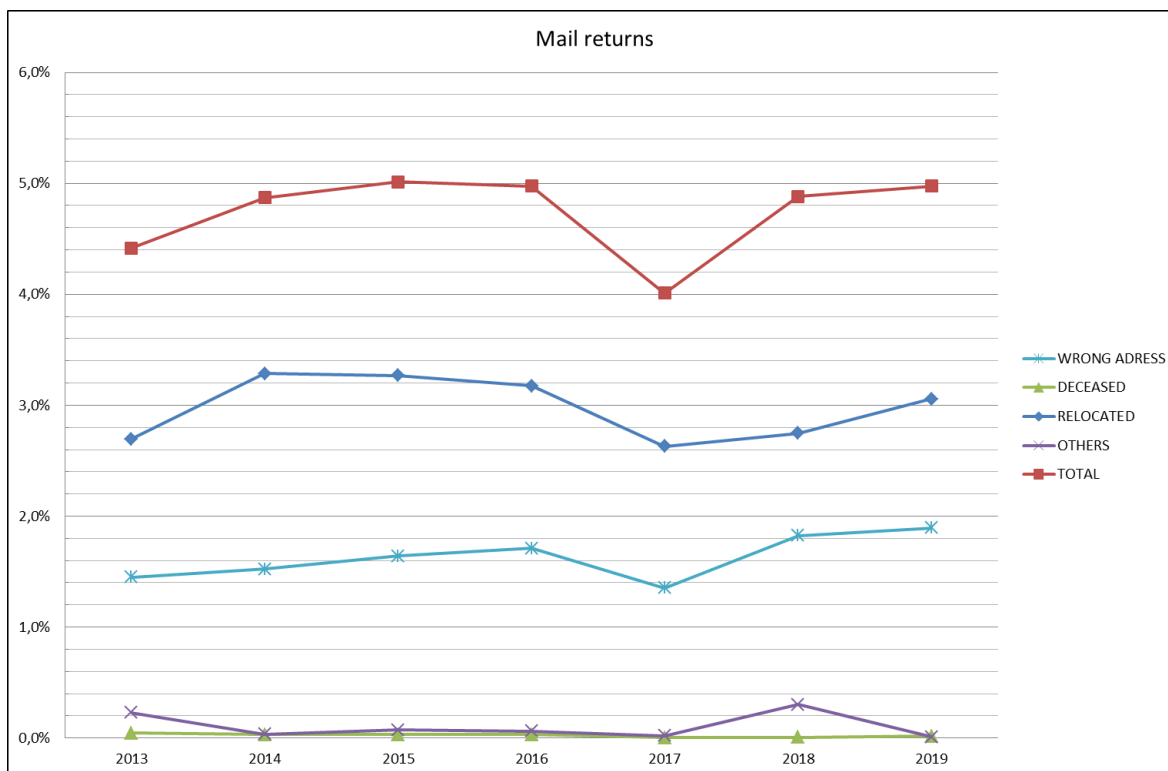


Figure 2: Taux de retours postaux

4.3 Le dispositif numérique

Les Unités de mammographie agréées sont connectées au PACS de BRUPREV via une solution VPN sécurisée, sans redevance ni intermédiaire, indépendante des configurations informatiques des Unités. Le PACS assure l'archivage et permet la comparaison aux anciens clichés. Le RIS BRUPREV est accessible on-line de manière sécurisée. Il permet aux unités de vérifier l'éligibilité des demandes de mammothest et de transmettre les données de protocole (encodage on-line, web-service). RIS et PACS sont intégrés. Les serveurs (RIS et PACS) sont hébergés dans les locaux sécurisés de notre partenaire informatique Eonix. Lors de la première lecture, le radiologue est averti automatiquement lorsqu'il existe des anciens clichés archivés dans le PACS BRUPREV. Il peut consulter ces clichés on line (module CONNECT).

4.4 Les Mammothests

6.300 femmes ont eu recours au Mammothest dans les 31 Unités agréées. 6.054 (96,1 %) sont Bruxelloises, 172 (2,7 %) proviennent de la Région flamande, 74 (1,2 %) proviennent de la Région wallonne. Le taux de participation¹² des femmes Bruxelloises est de 9,6 %. Pour les 3 dernières années il est de 10,3 %.

¹² % de femmes invitées qui passent un Mammothest

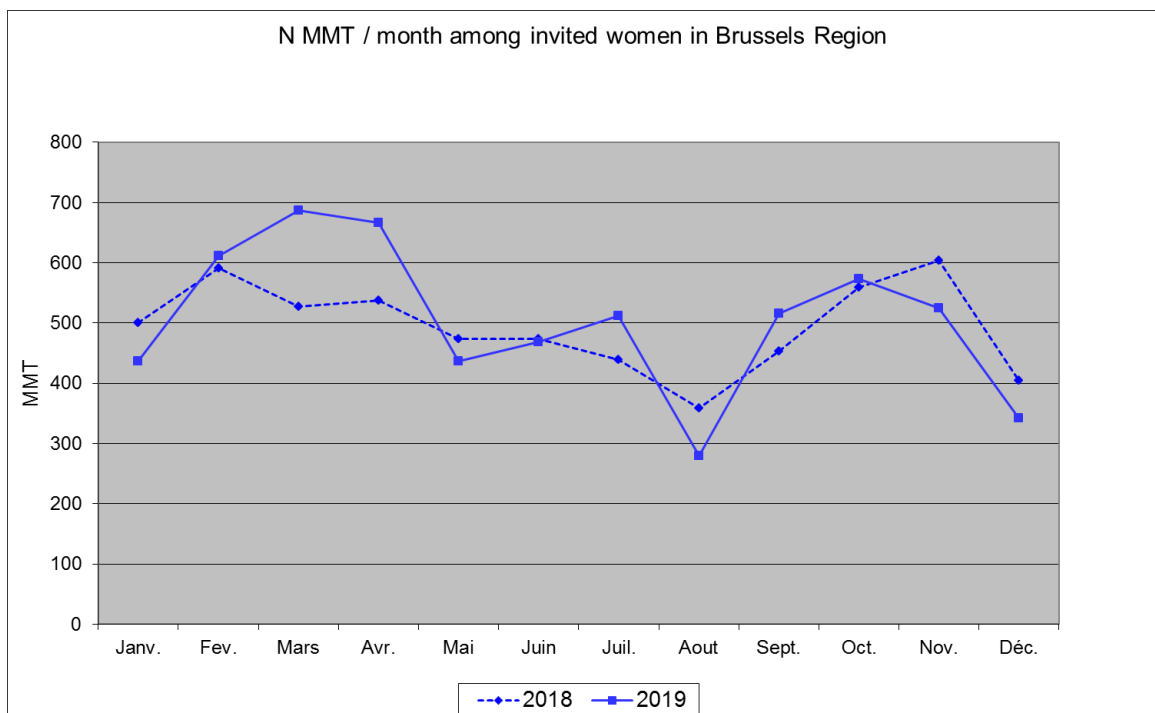


Figure 3: évolution mensuelle des MMT

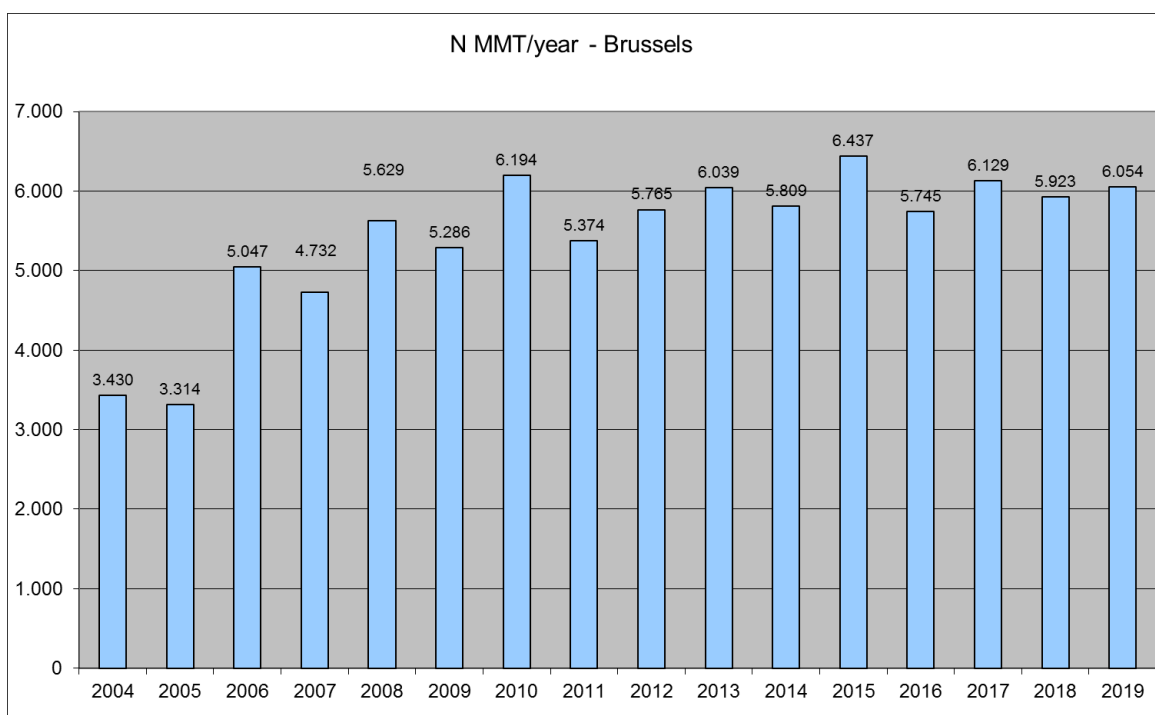


Figure 4 : évolution annuelle des MMT

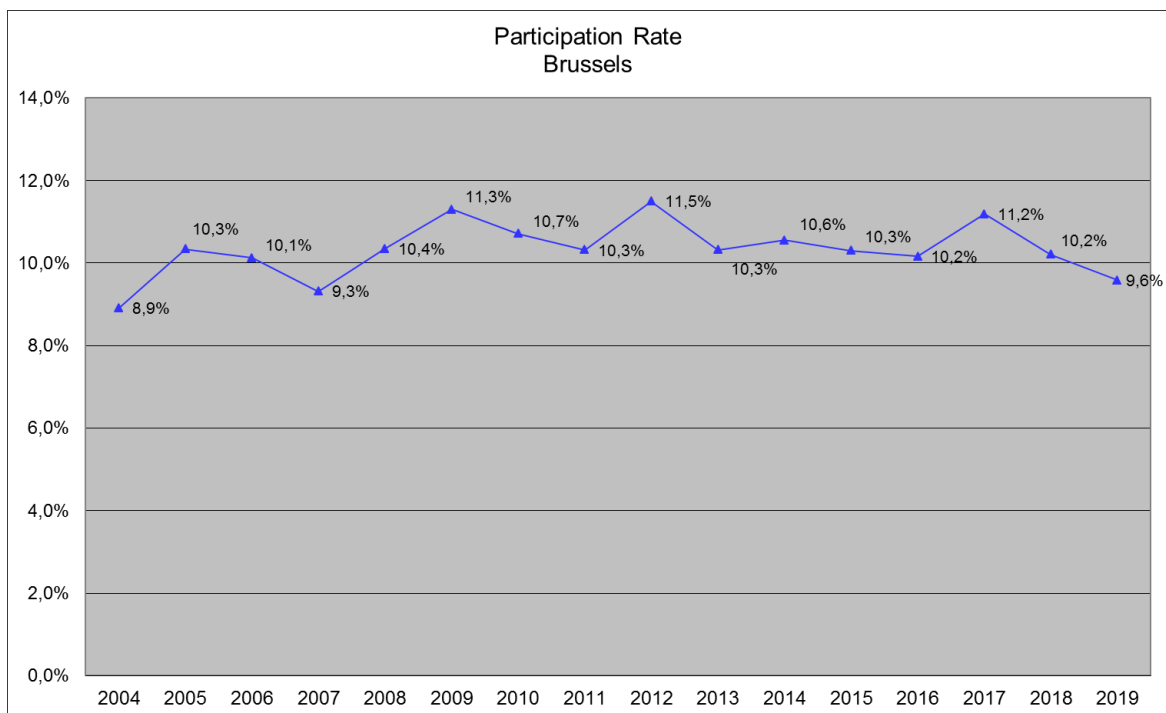


Figure 5: évolution annuelle du taux de participation

Voici quelques indicateurs qualitatifs de processus. Le taux de rappel¹³ est de 11,2 % (+0,7 %). Le taux de troisièmes lectures est de 18,7 % (+ 0,9 %).

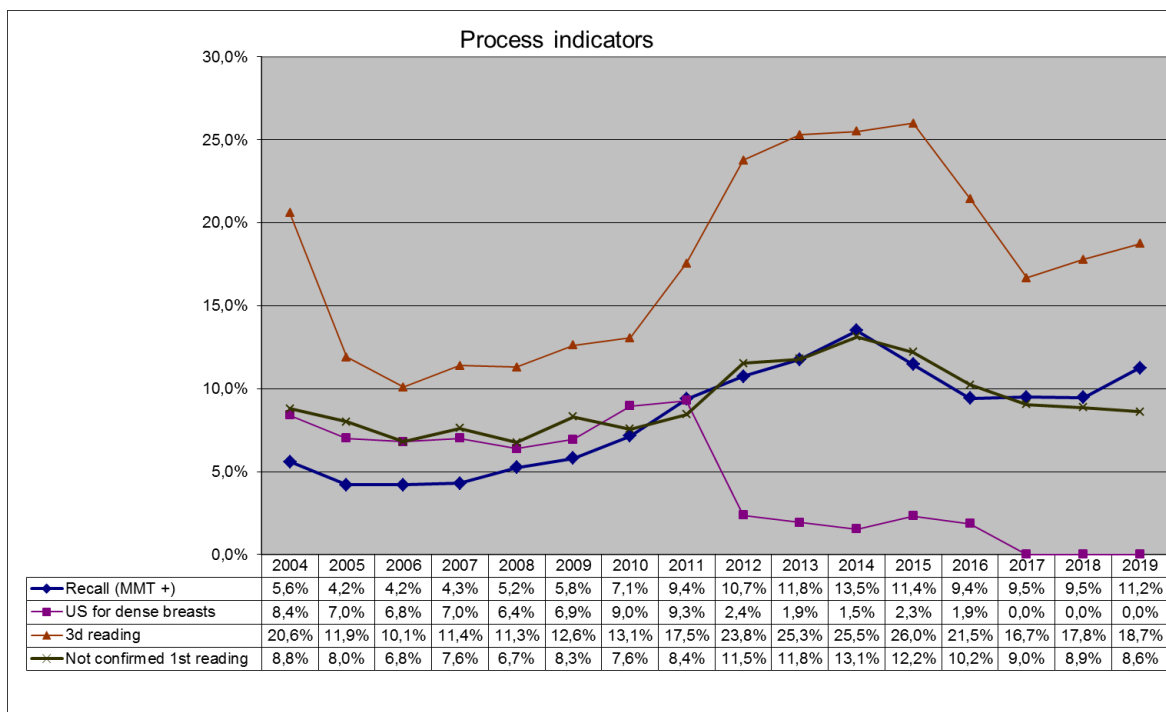


Figure 6 : évolution annuelle des indicateurs qualitatifs de processus – Taux

¹³ % de Mammotests positifs parmi les Mammotests effectués

Comparison First Round ("1R") versus >1 Round (">1R")	2018	2019	Δ
% first round participants "1 R"	42,3%	42,7%	0,4%
% multi-rounds participants ">1R"	57,7%	57,3%	-0,4%
Recall rate "1R"	13,8%	16,2%	2,4%
Recall rate "> 1R"	6,3%	7,0%	0,7%
L3 rate "1R"	23,2%	26,0%	2,8%
L3 rate ">1R"	13,8%	13,3%	-0,5%
Non confirmed L1 "1R"	10,7%	11,20%	0,5%
Non confirmed L1 "> 1R"	7,5%	6,70%	-0,8%

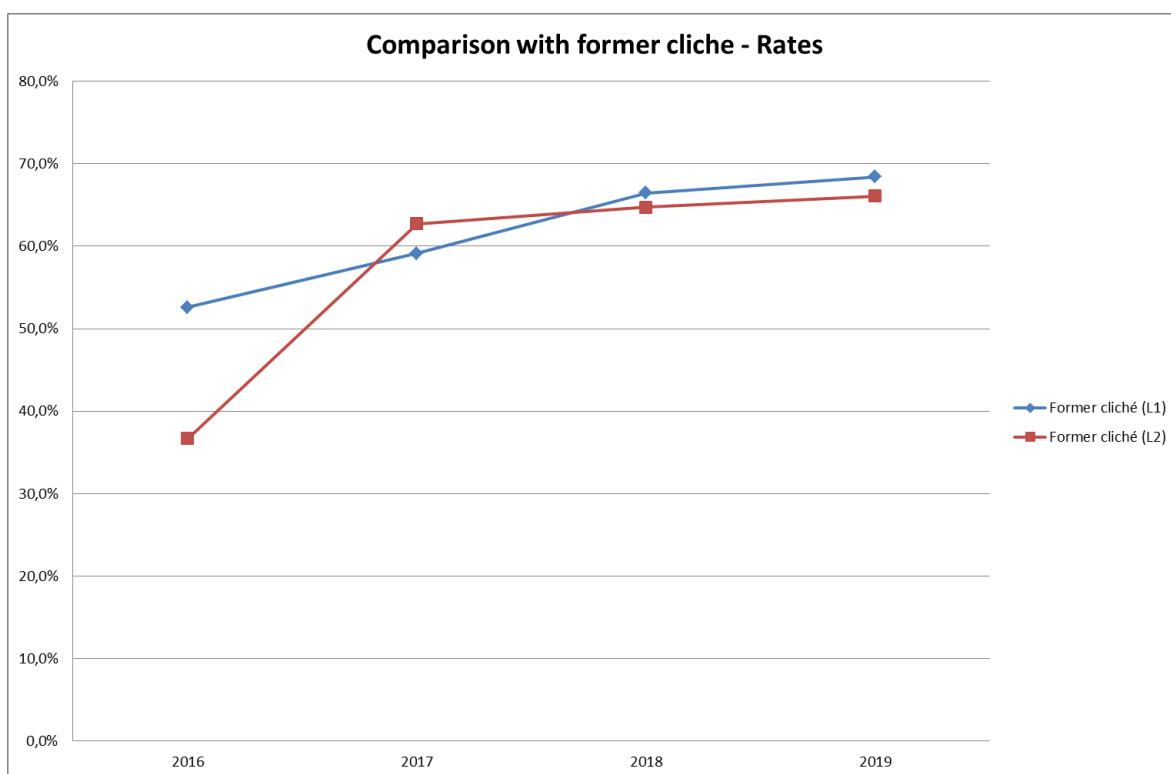


Figure 7 : taux de comparaisons avec les anciens clichés

Comparison First Round ("1R") versus >1 Round (">1R")	2018	2019	Δ
Rate Former cliché "1R" (L1)	46,5%	50,1%	3,6%
Rate Former cliché "> 1R" (L1)	79,0%	82,2%	3,2%
Rate Former cliché "1R" (L2)	32,8%	30,2%	-2,6%
Rate Former cliché "> 1R" (L2)	88,1%	92,8%	4,7%

90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 13 jours après la prise des clichés (80% = 10 jours, 50% = 6 jours. Il faut au maximum 4 jours supplémentaires pour avoir une troisième lecture.

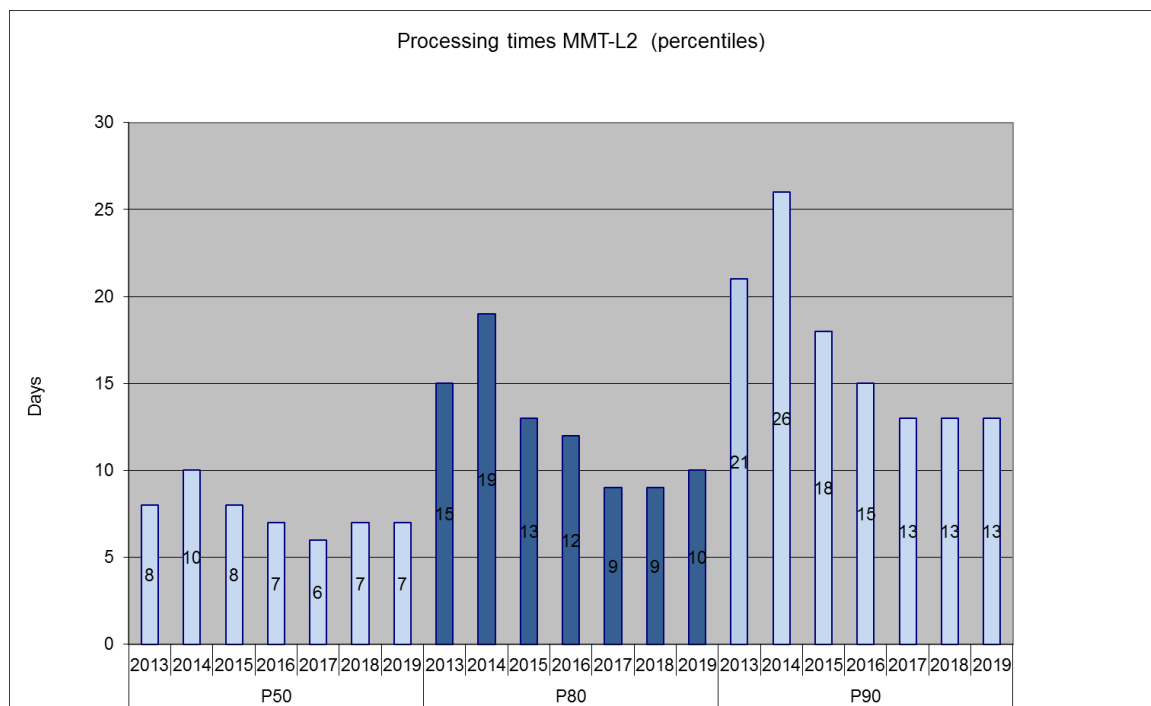


Figure 8 : délais de processing (L2)

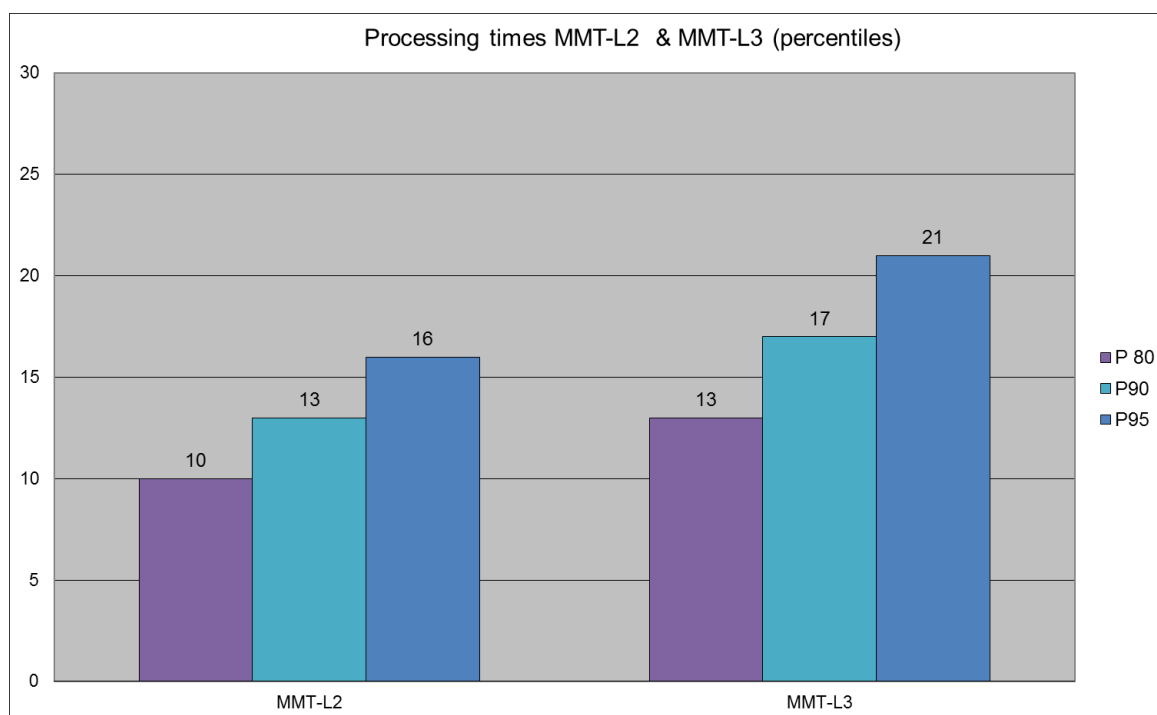


Figure 9 : délais de processing (L3)

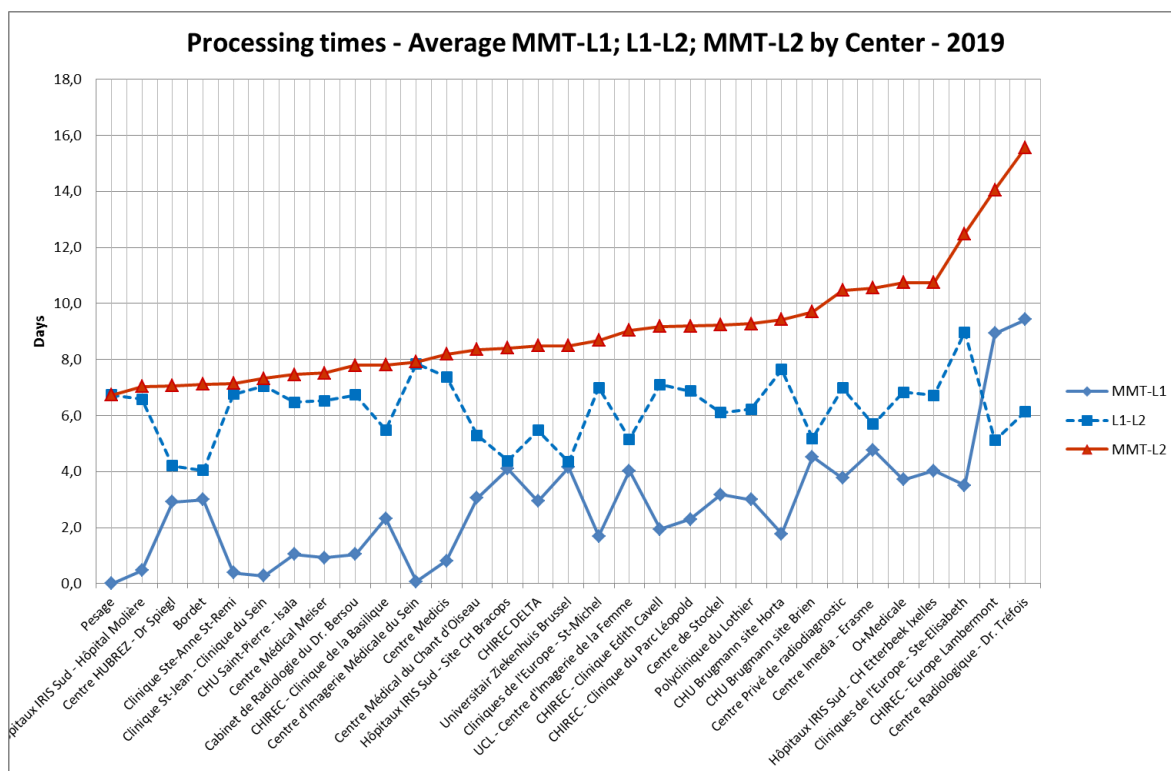


Figure 10 : délais de processing (Centres))

5. Les autres actions de BRUPREV en 2019

5.1. Communication

Le site Internet est actualisé périodiquement. En 2019, la moyenne journalière des visiteurs est de 128

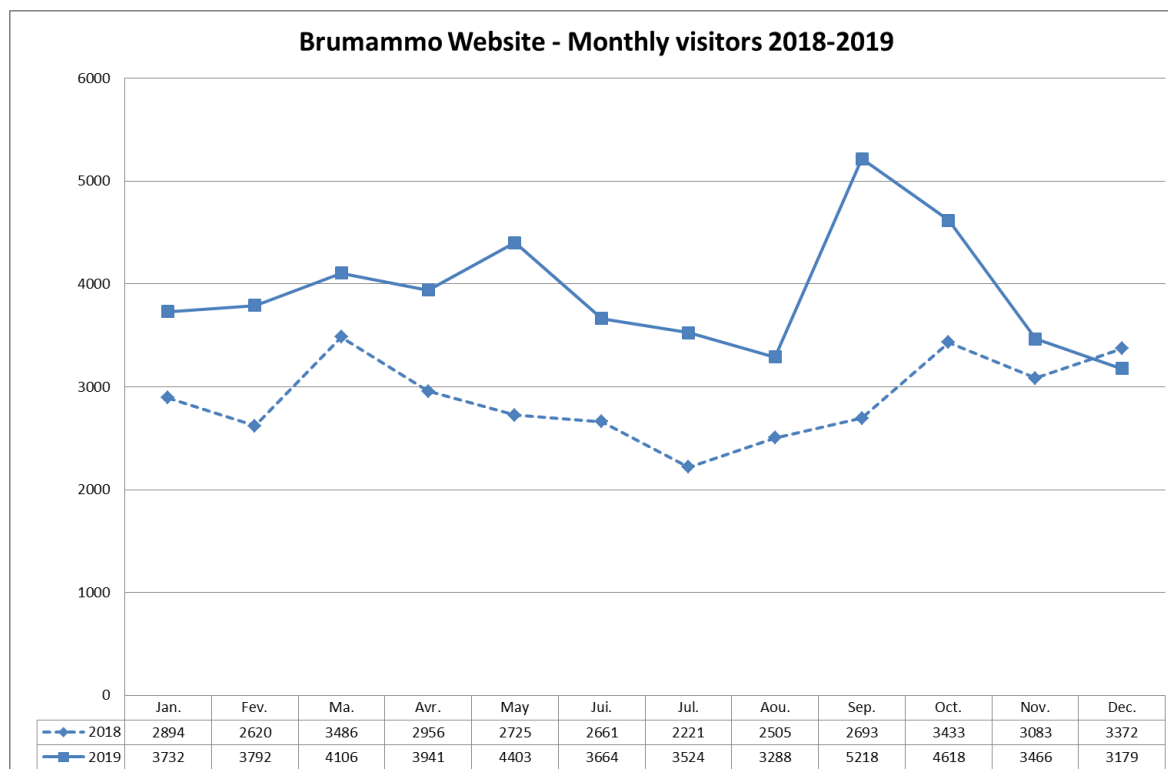


Figure 11 : nombre moyen de visiteurs/jour sur le site Web

5.2. Projet européen « My PeBS »

Depuis 2017, BRUPREV est engagé dans l'essai clinique européen My PeBS. Ce projet vise à évaluer une stratégie de dépistage basée sur l'évaluation du risque individuel. Il est financé par la CE (Horizon 20-20), avec, en Belgique, l'appui de la Fondation contre le Cancer. Le recrutement des femmes participantes (objectif en région Bruxelloise = 2.000) a débuté en décembre 2019. 7 Unités du réseau BRUPREV participent à cette étude : UZ Brussel, Bordet, Chirec Delta, HIS Ixelles, CHU St Pierre Isala, CHU Brugmann, Cliniques Universitaires St Luc.

5.3. Dépistage du cancer colorectal

Un projet pilote a été développé sur base d'un partenariat avec l'Association des Pharmaciens de Bruxelles et le CCR. Il a démarré en octobre 2018. Voir rapport spécifique.

5.4. Recrutement

Suite au départ à la pension de Madame Joëlle Probst, Madame Joëlle Gaugain a été recrutée et engagée le 1 mai comme Responsable financière. Madame Virginie Thioux a

été recrutée et engagée le 1 septembre 2019 comme Assistante de Référence pour le Mammotest et la qualité et remplacera Madame Patricia Senelle à partir du 30/04/2020.

5.5. RGPD

BRUPREV a contractualisé avec EONIX un service de DPO. La mise à jour et update vis-à-vis du RGPD est quasiment terminée qui contient un inventaire et un « gap analysis ». La Charte Vie Privée et l'inventaire des traitements de données sont en place. La mise à jour se finalise. Le DPO fournira 2 fois par an un rapport sur la conformité au RGPD.

5.6 Contrat Registre du Cancer

Un contrat de service a été établi pour le traitement des données du Registre du Cancer et de l'Agence Intermutualiste (IMA). Il couvre les services suivants :

- listes d'exclusion des personnes inéligibles pour le dépistage du cancer du sein (double mastectomie, antécédent de cancer du sein < 10 ans) et le dépistage du cancer colorectal (colectomie, coloscopie < 5 ans, antécédent de cancer CR < 10 ans), année 2019
- follow-up du dépistage de cancer du sein, année 2018
- follow-up pour le dépistage du cancer colorectal, année 2018
- cancers d'intervalle pour le cancer du sein, année 2018
- indicateurs de qualité requis dans le cadre de EUTOPIA, année 2015
- dossier de demande d'autorisation pour les échanges de données concernant le cancer du sein et le cancer du colon

Le contrat porte sur un montant de 24.000 € (hors facturation par l'IMA de la livraison des données)

6. Actions réalisées en 2019

1. Extension du projet pilote de dépistage du cancer colorectal.
[Réalisé](#)
2. Mise en place de « My PeBS ».
[Réalisé](#)
3. Nouveau contrat de services avec le Registre du Cancer.
[Réalisé](#)
4. Extension des missions de BRUPREV. Changement des statuts.
[Réalisé](#)
5. Recrutement d'un-e responsable administratif et financier et d'une responsable de projet, en remplacement de Mme Joelle Probst et Mme Patricia Senelle, arrivées en fin de carrière.
[Réalisé](#)
6. Mise en ordre RGPD.
[Réalisé](#)

7. Actions prévues en 2020

1. Renouvellement du site Web.
2. Envoi aux MG des résultats des Mammotests par voie électronique.
3. Intégration dans l'AG de représentants des MG, des gastroentérologues, de Sciensano.

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES 2019– ERKENDE EENHEDEN 2019

CHU Saint-Pierre– Site César de Paepe Clinique du Sein – Centre Isala	Rue des Alexiens 11 – Bruxelles	1000
Institut Jules Bordet	Bld. de Waterloo 121 – Bruxelles	1000
Clinique St-Jean – Clinique du Sein	Bld. du Jardin Botanique 32 – Bruxelles	1000
Polyclinique du Lothier	Bld. Baudouin 27 – Bruxelles	1000
CHU Brugmann – Clinique du sein ATOSSA site Horta	Place Van Gehuchten 4 – Bruxelles	1020
CHIREC – Centre Médical Europe - Lambermont	Rue des Pensées 1 – Bruxelles	1030
CHU Brugmann - Clinique du sein ATOSSA site Brien	Rue du Foyer Schaerbeekois 36 – Bruxelles	1030
Centre Médical Meiser	Bld. Léopold III 5 – Bruxelles	1030
CHIREC – Clinique du Parc Léopold	Rue Froissart 38 – Bruxelles	1040
Cliniques de l'Europe – St-Michel	Rue de Linthout 150 – Bruxelles	1040
Hôpitaux IRIS Sud – Site du CH Etterbeek Ixelles	Rue J. Paquot 63 – Bruxelles	1050
Centre de Sénologie du Pesage	Av. du Pesage 58 – Bruxelles	1050
O+ Médicale	Rue H. Jaspar 113 – Bruxelles	1060
Hôpitaux IRIS Sud – Site du CH Bracops	Rue Dr. Huet 79 – Bruxelles	1070
CHIREC - Clinique Ste-Anne St-Remi	Bld. Graindor 66 – Bruxelles	1070
Centre Radiologique- Dr. Tréfois	Av. Lieutenant Liedel 14 – Bruxelles	1070
Imedia Erasme	Route de Lennik 501 – Bruxelles	1070
Cabinet de Radiologie du Dr. Bersou	Bld. Mettwie 37 bte 6 – Bruxelles	1080
CHIREC - Clinique de la Basilique	Rue Pangaert 37-47 – Bruxelles	1083
Universitair Ziekenhuis Brussel	Laarbeeklaan 101 – Bruxelles	1090
Centre de Stockel	Av. Hinnisdael 51 – Bruxelles	1150
Centre Médical du Chant d'Oiseau	Av. des Frères Legrain 85 – Bruxelles	1150
Centre de radiodiagnostic Médicis	Av. de Tervueren 236 – Bruxelles	1150
CHIREC - Delta – Clinique du sein	Bld. du Triomphe 201 – Bruxelles	1160
CHIREC – Clinique Edith Cavell	Rue E. Cavell 32 – Bruxelles	1180
Cliniques de l'Europe – Ste-Elisabeth	Av. de Fré 206 – Bruxelles	1180
Centre Privé de radiodiagnostic SPRL	Av. du Prince de Ligne 116 – Bruxelles	1180
Hôpitaux IRIS Sud – Site CH Molière Longchamp	Rue Marconi 142 – Bruxelles	1190
Centre HUBREZ – Dr Spiegl	Av. Maréchal Joffre 125 – Bruxelles	1190
Centre d'Imagerie Médicale du Sein	Av. Paul Hymans 55 bte 2 – Bruxelles	1200
Cliniques Universitaires Saint-Luc Imagerie de la femme	Av. Hippocrate 10 – Bruxelles	1200



Lettre d'invitation au MAMMOTEST
Programme de dépistage du cancer du sein dans la Région de Bruxelles-Capitale

Uitnodigingsbrief voor de MAMMOTEST
Programma voor borstkankeropsporing in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest



Mammotest gratuit
gratis Mammotest
www.brumammo.be

COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST GRATUIT ? VOIR VERSO

WAT MOET IK DOEN OM EEN GRATIS MAMMOTEST TE LATEN UITVOEREN ? ZIE VERSO



a.s.b.l. BRUMAMMO v.z.w.
Allée de la Recherche - 12 - Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
02/736 19 84 - E-mail info@brumammo.be - <http://www.brumammo.be>

Centre Bruxellois de Coordination pour le Dépistage du Cancer du Sein a.s.b.l.
Brussels Coördinatie Centrum voor Borstkankeropsporing v.z.w.

Madame,

Si vous avez entre 50 et 69 ans cette année, vous pouvez bénéficier d'une radiographie gratuite des seins appelée Mammotest. Le Mammotest augmente fortement les chances de détecter un cancer à ses débuts. Plus tôt un cancer est identifié, plus les chances de guérison sont élevées. Si vous n'avez pas effectué de Mammotest depuis 2 ans, nous vous invitons à le faire **maintenant**.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST gratuit ?

1. Je prends **rendez-vous** pour un Mammotest dans l'un des Centres de Mammographie repris dans la liste jointe à cette lettre.
2. Lors de mon rendez-vous, je prends avec moi cette lettre d'invitation ou la prescription « Mammotest » faite par mon généraliste ou par mon gynécologue. Je prends également ma carte d'identité, 2 vignettes de ma mutualité ainsi que le nom et l'adresse de mon généraliste ou gynécologue et mes clichés précédents.
3. Les résultats du Mammotest seront envoyés chez mon généraliste ou mon gynécologue.
Si le Mammotest est positif, cela signifie qu'un examen de contrôle supplémentaire est nécessaire.

**Si vous êtes suivie pour un cancer du sein cette invitation ne vous concerne pas.
Parlez-en à votre médecin traitant.**

Dr Jean-Benoît Burrion,
Coordinateur Brumammo asbl

Dr Luc Baeyens,
Président Brumammo asbl

Geachte mevrouw,

Indien u tussen 50 en 69 jaar oud bent, dan kan u een gratis radiologisch borstonderzoek, 'Mammotest', laten uitvoeren. Dankzij de Mammotest kan kanker in een vroeg stadium worden opgespoord. Hoe vroeger men de kanker ontdekt, hoe meer kans u hebt op genezing. Indien u de voorbije 2 jaar geen Mammotest liet uitvoeren, dan nodigen wij u uit dit **nu** te doen.

WAT MOET IK DOEN OM EEN gratis MAMMOTEST TE LATEN UITVOEREN ?

1. Ik maak een **afspraken** voor een Mammotest met één van de mammografische diensten uit de lijst die bij deze brief is gevoegd.
2. Ik neem deze uitnodigingsbrief mee, of ik neem het voorschrift 'mammotest' van mijn huisarts of gynaecoloog mee. Ik neem ook mijn identiteitskaart mee, twee kleefstrookjes van mijn ziekenfonds, de naam en het adres van mijn huisarts of gynaecoloog en mijn voorgaande onderzoeken.
3. De resultaten van de Mammotest worden doorgestuurd naar mijn huisarts of gynaecoloog.
Als de Mammotest positief is, betekent dat een bijkomend onderzoek nodig is.

**Indien u behandeld wordt voor borstkanker, dan geldt deze uitnodiging niet voor u.
Spreek erover met uw behandelend geneesheer.**

Dr Jean-Benoît Burrion,
Coördinator Brumammo vzw

Dr Luc Baeyens,
Voorzitter Brumammo vzw

ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT



1

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Bruxelles, le 13/03/2020

Votre patiente, Madame _____, née le _____ s'est présentée pour un mammotest le 25/02/2020 dans le centre CHU Saint-Pierre - Isala (n°23).

Le mammotest est négatif : il ne nécessite pas de mise au point complémentaire.

Veuillez noter que chez les femmes ayant une densité mammaire élevée (C ou D), une échographie complémentaire améliore les performances du dépistage. La densité mammaire de votre patiente est : B.

Vous voudrez bien informer votre patiente du résultat de son mammotest.

Les clichés du mammotest sont archivés au centre qui a effectué la première lecture. En cas de visite ultérieure dans un autre centre, il est important que la patiente apporte les clichés de son dernier mammotest.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information utile. Nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de nos sentiments confraternels.

Dr. VAN BEVEREN MARTINE
Radiologue

Dr. DELREE MARC
Radiologue

Accéder aux images du mammotest : <https://connect.brumammo.be>

Code d'accès : _____

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE ET AUX RADIOLOGUES

Centre X	Period value: 01/01 to 19/02		Yearly value	
	Centre	all_centres	Centre	all_centres
	2020	2020	2019	2019
N MMT	87	742	835	6326
% L1 = (+)	2,30%	14,00%	5,00%	13,90%
% MMT = (+)	3,50%	10,70%	6,40%	10,90%
% L1 = Echo	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
% L3	10,30%	18,10%	13,10%	18,70%
% L3 (DB excluded)	10,30%	18,10%	13,10%	18,70%
% L1 ≠ L3	1,20%	7,60%	4,90%	8,60%
% L1 ≠ L3 (DB excluded)	1,20%	7,60%	4,90%	8,60%
Avg L1-L2 delay (calendar days)	6,5	6,5	7,1	6,2
Perc. 90 MMT-L1 delay (calendar days)	1	6	1	6
Perc. 90 L1-L2 delay (calendar days)	11	11	10	10
Perc. 90 MMT-L2 delay (calendar days)	11	13	10	12

Dr Y	Period value: 01/01 to 19/02	Yearly value
	2020	2019
N MMT	47	564
% L1 = (+)	0,00%	6,00%
% MMT = (+)	2,10%	7,10%
% L1 = Echo	0,00%	0,00%
% L3	8,50%	13,70%
% L3 (DB excluded)	8,50%	13,70%
% L1 ≠ L3	2,10%	6,00%
% L1 ≠ L3 (DB excluded)	2,10%	6,00%
Avg L1-L2 delay (calendar days)	6,2	7
Perc. 90 MMT-L1 delay (calendar days)	0	0
Perc. 90 L1-L2 delay (calendar days)	10	10
Perc. 90 MMT-L2 delay (calendar days)	10	10

Assemblée Générale

1. Dr Hubert Thierry, **GGOLFB**
2. Dr Luc Baeyens Luc, **VVOG**
3. Dr André Grivegnée, radiologue indépendant
4. Dr Denis Bersou, radiologue indépendant
5. Dr Christophe Struyve, MG indépendant
6. Mme Julie Francart, **Fondation Registre du Cancer**
7. Dr Philippe Simon, représentant de l'**ULB**
8. Dr Latifa Fellah, représentante de l'**UCL**
9. Dr Jan Jonckheere, représentant de la **VUB**
10. Dr Anne Boucquiou, **Fondation contre le Cancer**
11. Dr Pascale Jonckeer, **KCE**
12. ..., représentant du Cabinet du Ministre de la santé Fr
13. ..., représentant du Cabinet de la Ministre de la santé NI

Conseil d'Administration

1. Dr Luc Baeyens, **VVOG** - Président
2. Dr Jan Jonckheere, représentant de la **VUB** - Vice-président
3. Dr Philippe Simon, représentant de l'**ULB**
4. Dr Latifa Fellah, représentante de l'**UCL**
5. Mme Julie Francart, **Registre du cancer**
6. Dr Hubert Thierry, **GGOLFB**
7. Dr André Grivegnée, radiologue indépendant
8. Dr Christophe Struyve, MG indépendant
9. Dr Anne Boucquiou, **Fondation contre le Cancer**

Coordination - Direction Médicale

Dr Jean-Benoît Burrión

Administration - Finances

Me Joëlle Gaugain ; Me Patricia Senelle ; Me Inge Wauters ; Me Virginie Thioux

IT – Informatique

Eonix ; Intuitim

Procès-verbal du CA du 22 mars 2019

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 30 novembre 2018
2. Proposition d'adaptation des statuts : BRUPREV
3. Collaboration avec le Registre du Cancer : cahier des charges
4. Rapport Brumammo 2018
5. Projet Dépistage Cancer Colon : la suite ?
6. Divers

8 membres sur 9 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint et le CA peut délibérer.

Procès-verbal du CA du 26 avril 2019

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 22 mars 2019
2. Comptes 2018: preview
3. Proposition d'adaptation des statuts : BRUPREV
4. Nouvelle date AG
5. Réorganisation équipe Brumammo
6. Divers

Procès-verbal du CA du 14 juin 2019

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 26 avril 2018 (annexe);
2. Comptes 2018 définitifs;
3. Budget prévisionnel 2019 ;
4. Divers.

Procès-verbal du CA du 20 septembre 2019

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 14 juin 2019 VALIDATION 5'
2. Président/Vice-Président DECISION 15'
3. Règlement du travail ; personne de confiance VALIDATION 5'
4. Convention de collaboration Unités de MMG VALIDATION 5'
5. Contrat JB Burrion DECISION 10'
6. Représentation des MG DECISION 10'
7. Représentation des Cabinets Ministériels INFORMATION 5'
8. UBO VALIDATION 5'
9. Projet dépistage cancer du col avec CCR DECISION 10'
10. Dépistage colorectal, le point INFORMATION 10'

Procès-verbal du CA du 22 novembre 2019

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 20 septembre 2019 VALIDATION 5'
2. Update projet Colo Rectal INFORMATION 20'
3. Nouveau logo----nouveau site web BRUPREV DECISION 10'
4. Convention Dr JB Burrion sprl-Brumammo - Mise à jour INFORMATION 5'
5. Nomination de la sprl dr JB Burrion, représentée par JB Burrion, comme déléguée à la gestion journalière DECISION 10'
6. Calendrier des CA pour 2020 DECISION 10'

ANNEX(E) 7 : TESTS DE QUALITE MEDICO-TECHNIQUE (T10)

N°	NOM	DATE TEST	REUSSI	RATE	motif	TEST 10 BIS	REUSSI	RATE	PROCHAIN TEST
2	SASR	12/10/2019	4/10/2019						4/10/2020
3	BORDET	3/10/2019	13/09/2019						13/09/2020
4	CHEI	25/05/2019	15/02/2019						15/02/2020
5	DR TREFOIS	4/05/2019	13/09/2019						13/09/2020
7	BERSOU	12/10/2019	20/09/2019						20/09/2020
8	BRACOPS	25/05/2019	17/05/2019						17/05/2020
9	ST JEAN	1/06/2019	15/02/2019						15/02/2020
10	ST MICHEL	19/10/2019		11/10/2019	MLO et CC	15/12/2019	6/12/2019		6/12/2020
11	MOLIERE	19/10/2019	8/11/2019						8/11/2020
15	CMCO	14/12/2019	15/11/2019						15/11/2020
20	STE ELISABETH	27/04/2019	17/05/2019						17/05/2020
21	CAVELL	18/05/2019	17/05/2019						17/05/2020
22	STOCKEL	27/04/2019	17/05/2019						17/05/2020
23	ST PIERRE	12/10/2019	4/10/2019						4/10/2020
25	LAMBERMONT	27/04/2019	17/05/2019						17/05/2020
26	P LEOPOLD	12/10/2019	13/09/2019						13/09/2020
28	CIMS DR REYGAERTS	18/05/2019	24/05/2019						24/05/2020
30	CM DR MENDEZ	25/05/2019	24/05/2019						24/05/2020
31	BASILIQUE	12/10/2019	4/10/2019						4/10/2020
32	HUBREZ	19/10/2019	5/07/2019						5/07/2020
33	BRUGMANN BRIEN	1/06/2019	15/02/2019						15/02/2020
34	BRUGMANN HORTA	27/04/2019	15/02/2019						
CIMS DR VAN DE MERCKT									<50 MMT stop 16/03/2019
36	CIMS DR COLLET	<50mmt STOP 15/04/2017							<50mmt STOP 15/04/2017
37	O + MEDICAL	9/11/2019	8/11/2019						8/11/2020
38	PESAGE	14/12/2019	6/12/2019						6/12/2019
40	J FONTAINE	<50mmt STOP 15/04/2017							<50mmt STOP 15/04/2017
41	MEISER	14/12/2019	15/11/2019						15/11/2020
42	HELMET	<50mmt STOP 15/04/2017							<50mmt STOP 15/04/2017
43	ALPHA MEDICAL	<50mmt STOP 15/04/2017							<50mmt STOP 15/04/2017
44	CENTRE DE RADIODIAGNOSTIC M	22/10/2019	11/10/2019						11/10/2020
45	CENTRE DELTA	16/11/2019	08/11/2019						8/11/2020
		tests réussis en 2018	2019						
		ratés							
		à représenter	BIS						
		à faire en cours d'année							
		centres stop							

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

N°	UNITES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	AZ VUB	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
2	STE ANNE	A	A	A	A	A	N 8/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
3	BORDET	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
4	CHEI	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
5	CENTRE RADIOLOGIQUE DU DR TREFOIS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
6	ERASME/IMEDIA		N	N	SORTI	non conforme	N13/02/09	N	N	N	N	N	3/06/2016 *	N	N	N	N
7	BERSOU	A	A	A	A	A	A	n 21/10/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N
8	BRACOPS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
9	ST JEAN	A	A	A	N 9/09/08	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
10	ST MICHEL	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
11	MOLIERE	N	N	N	SORTI 6/10/2008	non conforme			27/08/2012	N	N	N	N	N	N	N	N
12	HOPITAL Français REINE ELISABETH	N	N	N	SORTI	cessation activités											
13	UCL		A	A	SORTI 12/2008	non conforme	15/02/2010	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
14	BRUSSELS MENOPAUSE CENTER	A	A	A	A	N 26/11/08	1/09/2010	cessation d'activité									
15	CHAMP D OISEAU					N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
16	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR BORREMAN	A	A	A	A	A	15/05/2010	cessation d'activité									
17	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR COSAERT		A	A	A	A	10/05/2010	cessation d'activité									
18	IMAGERIE MEDICALE DE BROQUEVILLE	N	N	N	N	N	10/05/2010	cessation d'activité									
19	CENTRE PRIVE DE RADIOLOGIE DU DR LADURCA	A	A	A	A	SORTI 03/2009	cessation activité										
20	CLINIQUE DE L EUROPE STE ELISABETH	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
21	CHIREC/CAVELL	A	A	A	N 9/04/08	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
22	CENTRE DE STOCKEL				N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
23	CHU / ST PIERRE SITE CESAER DE PAEPE ISALA	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
25	CHIREC/LAMBERMONT	A	A	A	N 27/06/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
26	CHIREC/PARC LEOPOLD	A	A	A	N 11/07/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
27	POLYCLINIQUE DU LOTHIER		A	A	A	A	A	N10/08/2011	N	N	N	N	N	N	N	N	N
28	CIMS PRIVE DU DOCTEUR REYGAERTS	A	A	A	A	A	A	N 26/08/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N
29	CPAS ST JOSSE	A	A	A	SORTI 20/02/2007	SORTI	cessation activié										
30	CENTRE PRIVE PRINCE DE LIGNE	A	A	A	A	A	A	N 5/09/12	N	N	N	N	N	N	N	N	N
31	CENTRE BASILIQUE	A	A	A	N 29/04/09	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
32	DR HUBERT	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
33	BRUGMANN BRIEN					N 2/09/2009	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
34	BRUGMANN HORTA						N 15/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
35	CIMS DR VANDE MERCKT C.						12/04/2010	N	N	SORTI 30/10/13	non conforme				29/03/2018	28/06/2019	
36	CIMS DR COLLET						11/06/2010	A	A	A	A	A	A	SORTI 30/04/2017			
37	O+ MEDICAL						7/07/2010	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
38	PESAGE							N 23/05/11	N	N	N	N	N	N	N	N	N
39	ODC								N	1/05/2013							
40	CENTRE MEDICAL JEAN FONTAINE									17/07/2013	N	N	N	SORTI 30/04/2017			
41	CENTRE MEDICAL MEISER									18/07/2013	N	N	N	N	N	N	N
42	POLYCLINIQUE SPECIALISEE D'HELMET										N 9/01/14	N	N	SORTI 30/04/2017			
43	CENTRE ALPHA MEDICAL											N 4/06/14	N	SORTI 30/04/2017			
44	Centre de radiodiagnostic Médicis												N 15/09/2016	N	N	N	N
45	CHIREC-DELTA													N 09/12/2017	N	N	N
légende																	
A=analogique; N=numérique		en rouge = sortie d'activité				en vert = entrée en activité				en bleu = passage au numérique							
* 03/06/2016 transfert Erasme ==> Erasme / Imédia																	